

\*\*\*\*\*

*Motion d'urgence*

## **LE DROIT DE VOTE DES ETRANGERS, C'EST MAINTENANT !**

### **Exposé des motifs :**

En 1981, François Mitterrand promettait d'accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires aux élections locales.

Plus de trente ans après, François Hollande, candidat du Parti Socialiste et au second tour soutenu par l'ensemble de la gauche et des écologistes, s'est engagé dans sa 50e proposition à tenir cette promesse pour favoriser l'implication des étrangers non communautaires dans la vie publique et renforce leur intégration dans la communauté française.

Avant la présidentielle, le Sénat, passé à gauche depuis les sénatoriales de 2010, a voté la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale en 2000 inscrivant dans notre Constitution le droit de vote des étrangers aux élections municipales.

Les élections municipales sont en mars 2014, le temps est donc compté si l'on veut que les étrangers puissent enfin y participer. La contrainte de la majorité des 3/5 au Congrès ou d'un référendum pour que cette loi puisse être mise en œuvre ne peut sans cesse servir d'argument pour que cette réforme nécessaire soit sans cesse repoussée à la législature suivante. EELV ne souhaite pas que cette promesse de campagne du Président de la République ne soit encore qu'un marronnier électoral auquel il n'est pas donné suite une fois la victoire acquise.

La peur du Front National ne peut décider des choix politiques, le recul de Lionel Jospin ne doit pas être réitéré par Jean-Marc Ayrault et François Hollande et plutôt que d'affirmer l'opposition des Français à cette réforme, ce que ne corrobore pas les sondages, il serait plus démocratique de leur demander s'ils souhaitent ou pas que tous les habitants du pays puissent participer aux grands choix de la vie publique

La loi constitutionnelle doit être menée à terme avant l'été 2013.

### **Motion :**

**Le Conseil Fédéral d'Europe Ecologie Les Verts réuni le 22 et le 23 septembre 2012 souhaite :**

- **réaffirmer son attachement à la citoyenneté de résidence.**
- **que le gouvernement prenne ses responsabilités en s'engageant dans la réforme constitutionnelle qui permettra d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers non communautaires aux élections locales :**
  - **soit par le biais de l'obtention de la majorité des 3/5e du Congrès,**
  - **soit (si les conditions ne sont pas réunies pour obtenir la majorité requise) par l'organisation d'un référendum dont les modalités seront à déterminer. Ce referendum serait précédé d'un grand débat national.**

**Cette réforme doit être engagée avant l'été 2013 afin d'être opérationnelle pour les prochaines municipales.**

**Pour : beaucoup ; contre : 1 ; blancs : 10.**